

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2019

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>en exercice..... 61 présents..... 40 procurations..... 14 absents 7 Suffrage exprimé ... 52</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le VINGT DEUX MAI, à vingt heures et trente minutes,</p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 16 Mai 2019 et par affichage du 16 Mai 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
---	---

Etaient présents :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Andilly : • Attainville : • Bouffémont : • Deuil-la Barre : • Domont :
 • Enghien-Les-Bains :
 • Ezanville : • Groslay : • Margency : • Moisselles : • Montlignon : • Montmagny : • Montmorency : • Piscop : • Saint-Brice-sous-Forêt : • Saint-Gratien : • Saint-Prix : • Soisy-sous-Montmorency : | <p>Annie GUIDEZ (<i>suppléante</i>),
Odette LOZAÏC,
Claude ROBERT, Michel LACOUX,
Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER,
Frédéric BOURDIN (<i>à partir du rapport n°2</i>), Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN,
Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON (<i>aux rapports n° 1 à 30</i>),
Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
Christian RENAULT,
Véronique RIBOUT,
/
Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,
Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD,
Christian LAGIER,
Alain LORAND, Virginie HENNEUSE,
Julien BACHARD, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN, Natacha VIVIEN,
Gérard BOURSE,
Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, François ABOUT,</p> |
|--|---|

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN, Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER, Fabrice FLEURAT à Frédéric BOURDIN, Xavier CARON à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET (*aux rapports n° 31 à 39*) ; Alain GOUJON à Luc STREHAIANO (*procuration non valable pour le vote des comptes administratifs*) ; Marie MOREELS à Muriel HOYAUX ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; William DEGRYSE à Alain LORAND ; Patrick BALDASSARI à Christian LAGIER ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Natacha VIVIEN ; Didier LOGEROT à Karine BERTHIER ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Bania KRAWZYK à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Frédéric BOURDIN (*au rapport n° 1*) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Didier ARNAL ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Luc-Eric KRIEF est désigné pour remplir cette fonction.

FINANCES COMMUNAUTAIRES

OBJET : BUDGET PRINCIPAL PLAINE VALLEE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M.

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190522-DL2019-05-22_31
-DE
Date de télétransmission : 28/05/2019
Date de réception préfecture : 28/05/2019

EXPOSE DES MOTIFS

Le Compte Administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et détermine les résultats comptables de l'exercice. Les résultats constatés doivent concorder avec ceux du Compte de Gestion tenu par le Comptable Public pendant la même période.

L'exécution budgétaire 2018 du budget principal Plaine Vallée présente les résultats suivants :

	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat Reporté		-2 057 224,83		1 750 326,22		-306 898,61
Opérations de l'exercice	7 550 045,13	7 408 286,90	80 133 662,23	84 739 549,60	87 683 707,36	92 147 836,50
Résultat de Clôture		-2 198 983,06		6 356 213,59		4 157 230,53
Restes à réaliser	3 994 114,77	340 107,85	164 826,50	0,00	4 158 941,27	340 107,85
Résultats Définitifs		-5 852 989,98		6 191 387,09		338 397,11

Le détail de l'exécution budgétaire est retranscrit dans le document budgétaire « Compte Administratif – Année 2018 » accompagnant la présente délibération.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le Compte Administratif 2018 du budget principal Plaine Vallée.

Ce dossier a été présenté à la commission des finances et de l'administration générale du 14 mai 2019

CECI EXPOSE

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Comptable Public,

VU le Compte Administratif du budget principal Plaine Vallée de l'exercice 2018 dressé par le président de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée,

VU la délibération du conseil de communauté n°DL2019-05-22_30 portant élection du président de séance pour l'adoption du Compte Administratif 2018 du Budget principal plaine Vallée,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale en date du 14 mai 2019,

H .

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190522-DL2019-05-22_31 -DE Date de télétransmission : 28/05/2019 Date de réception préfecture : 28/05/2019
--

Sous la présidence de Monsieur Christian LAGIER,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, (le Président de la communauté d'agglomération s'étant retiré au moment du vote),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2018 du Budget principal Plaine Vallée.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSCITS.



Le Président,

Acte publié ou notifié le 31/05/2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190522-DL2019-05-22_31
-DE
Date de télétransmission : 28/05/2019
Date de réception préfecture : 28/05/2019

Acte à classer

DL2019-05-22_31

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-28T12-37-25.00 (MI217166965)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190522-DL2019-05-22_31-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Vote du Compte Administratif 2018 : Budget Principal
Plaine Vallée

Date de décision : 22/05/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. compte administratif ou compte financierActe : 31 Vote du CA 2018 Budget Principal CAPV.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

30.1 Présentation Type PJ : 99_DE - Délibération
Conso CA2018 V2.PDF[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 12:37

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 28/05/19 à 12:37

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 12:42

